

Directives

Formation et science

D'une manière générale, la Fondation Ernst Göhner soutient des activités et des projets de recherche dans toutes* les disciplines, pour autant qu'ils soient en rapport avec la Suisse et visent à la promouvoir en tant que place scientifique et économique.

- * La Fondation Ernst Göhner sélectionne en principe elle-même, en collaboration avec les directions des hautes écoles ou leurs fondations de financement compétentes, les projets de recherche en sciences naturelles et techniques.
- * Les activités et projets de recherche médicale ne sont soutenus que dans trois domaines: infrastructure et appareils spéciaux, transition numérique dans le secteur de la santé (au niveau national) et Santé publique (au niveau national).

Le dossier de demande complet doit être soumis au moins 4 mois avant la réalisation du projet.

Un soutien peut être accordé aux projets suivants:

- Offres de formation et de perfectionnement pour les jeunes talents dans toutes les orientations professionnelles
- Projets scolaires innovants d'une grande portée directe ou indirecte
- Projets d'infrastructure des établissements de formation si l'infrastructure à financer n'est pas la propriété des pouvoirs publics
- Programmes de soutien spécialisés (y compris mentorat et coaching) pour les jeunes entrepreneurs, formation à l'entrepreneuriat, développement communautaire et soutien aux infrastructures (notamment espaces de coworking et pôles d'innovation)
- Projets qui permettent de rendre la recherche plus accessible au public ou qui favorisent la transmission des connaissances et des technologies entre les hautes écoles et les entreprises
- Projets qui permettent un accès généralisé à des sources, de la documentation ou du matériel fondamental à des fins de recherche
- Projets de recherche de hautes écoles suisses qui présentent une pertinence pratique, un intérêt pour la société et sont originaux sur le plan thématique
- Formats journalistiques fondés sur la science, projets visant à promouvoir la compétence médiatique, recherche sur les médias, projets médiatiques indépendants et à but non lucratif, et initiatives visant à renforcer le journalisme d'intérêt général

Directives

Formation et science

Un soutien ne peut être accordé aux projets suivants:

- Recherche fondamentale
- Recherche à vocation commerciale
- Start-up
- Fondations qui investissent dans des projets de recherche de leur choix
- Chaires
- Revues, périodiques
- Travaux de diplôme, thèses de doctorat et d'habilitation, publications commémoratives
- Colloques et actes de colloques, congrès, symposiums, conférences, séminaires, événements de bienfaisance
- Concours, prix
- Formation initiale et continue dans le domaine du journalisme
- Aide individuelle et bourses d'études (sauf en collaboration avec la Fondation suisse d'études et la Fondation Pestalozzi)
- Frais de voyage, de séjour, de formation, de subsistance, séjours à l'étranger, etc.
- Couverture du déficit de projets déjà réalisés